

# **Directeur d'hôpital - expert du secteur santé et médico-social à l'Agence Française Anticorruption H/F**

Réf.

Paris (75), France

## **Directeur d'hôpital - expert du secteur santé et médico-social à l'agence française anticorruption**

### **Organisme de rattachement**

Agence française anticorruption (AFA)

### **Employeur**

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

### **Versant**

Fonction publique de l'Etat

### **Catégorie**

Encadrement supérieur

### **Poste à pourvoir le**

1<sup>er</sup> septembre 2024

## **Informations générales**

- Domaine fonctionnel & emploi
- Élaboration et pilotage des politiques publiques
- • Cadre experte chargée/ expert chargé d'une politique transversale
  
- Date de publication : 05/06/2024
  
- Date de fin de publication 31/07/2024

# **Description du poste**

## **Descriptif de l'employeur**

Créée par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'Agence française anticorruption (AFA) est un service à compétence nationale, placé auprès du ministre de la justice et du ministre chargé du budget.

Ce service dispose d'un pouvoir administratif de contrôle de la qualité et de l'efficacité des dispositifs anticorruption ainsi que de compétences pour aider les personnes morales de droit public et de droit privé, à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme (ci-après dénommées atteintes à la probité).

Dirigée par un magistrat de l'ordre judiciaire hors-hiérarchie, l'AFA comprend, outre une commission des sanctions et un conseil stratégique, deux sous-directions et un secrétariat général. Sa gestion administrative et financière est assurée par le ministère chargé des comptes publics.

## **Descriptif du poste**

Au sein de l'AFA, le directeur d'hôpital expert du secteur de la santé et médico-social :

- anime la politique de prévention des atteintes à la probité auprès des établissements de santé et des établissements médico-sociaux ;
- réalise des contrôles administratifs au titre de l'article 3 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 d'acteurs publics, notamment dans le secteur médico-social ;
- entretient des relations de haut niveau avec les administrations centrales des ministères sociaux et les associations représentatives du secteur de la santé (ordres professionnels notamment) ;
- participe, au sein de l'équipe de la sous-direction, à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'action de l'AFA ;
- participe au chantier de mise en place d'une cartographie nationale du risque de corruption, par l'évaluation des risques de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme au travers notamment de l'analyse des décisions de justice et des données relatives aux procédures disciplinaires des agents publics ;
- contribue au suivi de la mise en œuvre du plan national de lutte contre la corruption, notamment sur le secteur médico-social ;

- conseille les établissements de santé et les établissements médico-sociaux et promeut auprès d'eux les bonnes pratiques en matière de prévention et de détection de la corruption et autres atteintes à la probité ;

- conduit l'élaboration et l'actualisation régulière des recommandations générales de l'AFA, des guides et fiches pratiques destinés à aider les établissements de santé et les établissements médico-sociaux à prévenir et à détecter les atteintes à la probité ;

- soutient l'action internationale de l'AFA et peut représenter l'AFA dans le cadre de travaux, coopérations ou colloques nationaux ou internationaux ainsi que participer aux actions internationales de l'Agence (OCDE, G20, ONUDC, GRECO et Union Européenne).

- prend part plus généralement à l'ensemble des travaux de l'AFA en apportant son expertise.

## **Conditions particulières d'exercice**

Conditions particulières d'exercice :

- déplacements en province et à l'étranger possibles ponctuellement ;
- télétravail possible.

## **Profil recherché**

Le titulaire du poste doit disposer des compétences suivantes :

- expérience en établissement hospitalier sur des fonctions de gestion ;
- intérêt pour le travail d'animation de réseau ;
- capacité de synthèse et de rédaction ;
- sens de l'innovation et de l'adaptation ;
- une connaissance approfondie du secteur de la santé (établissements, ordres professionnels) ;
- un intérêt marqué pour le droit de la commande publique et les procédures d'achat public et connaissances en droit public.

## **Nature de l'emploi**

- **Mise à disposition**